

Nous, Enfants



Branche Jeunesse de l'Association JURISTES POUR L'ENFANCE
Association pour la promotion et la défense des droits de l'enfant
Consultant auprès du Conseil économique et social de l'ONU

Rapport présenté au Comité des droits de l'enfant 6^{ème} examen périodique de la France Convention Internationale des droits de l'enfant

Rapport présenté en français par les jeunes de la branche jeunesse de l'association Juristes pour l'enfance le 25 juin 2020 :

- **Nous, Enfants** : assonousenfants@gmail.com

Version anglaise sous le titre "Report to the Committee on the rights of the child, 6th periodic review of France" by the young people of the Youth branch "*Nous, Enfants*" of the Association "*Juristes pour l'enfance*".

Table des matières

1.	Présentation de « <i>Nous, Enfants</i> »	4
2.	Mesures d'applications générales	6
	Application et entrée en vigueur (article 42)	6
3.	Définition de l'enfant (article 1)	7
4.	Principes généraux	8
4.1	La non-discrimination (article 2)	8
4.2	L'intérêt supérieur de l'enfant (article 3)	9
4.3	Droit à la vie, à la survie et au développement (article 6)	12
5.	Libertés et droits civils	15
5.1	Enregistrement de la naissance, nom et nationalité (art. 7)	15
5.2	Liberté d'expression et droit de rechercher, de recevoir et de répandre des informations (article 13)	16
5.3	Liberté de pensée, de conscience et de religion (article 14)	18
5.4	Protection de la vie privée et de la réputation, protection de l'image (article 16)	19
5.5	Accès à l'information et protection de matériels nuisant au bien-être de l'enfant (art.17)	21
6.	Violences à l'égard des enfants (article 19)	23
6.1	Violences subies par les enfants	23
6.2	Harcèlement	23
6.3	Violation de l'intimité des enfants dans la sphère scolaire	24
7.	Milieu familial et protection de remplacement	25
7.1	Les responsabilités communes des parents, l'aide aux parents et la fourniture de services de garde d'enfants (article 18)	25
7.2	Adoption nationale et internationale (article 21)	26
		2

8. Handicap, santé et bien-être de base	27
8.1 Survie et développement et enfants handicapés (article 6 tiret 2 et article 23)	27
8.2 Mesures visant à protéger les enfants contre l'usage de substances (article 33)	28
9. Mesures spéciales de protection de l'enfance	29
Vente, traite et enlèvement (article 35)	29
Annexe	31
Annexe 1 : Manuel de PSE (Prévention, santé, environnement), CAP, ed. Foucher 2019, p. 41	31
Annexe 2 : Manuel de PSE (Prévention, santé, environnement), CAP, ed. Foucher 2019, p. 40	32
Annexe 3 : Manuel de SVT	33
Annexe 4 : Questionnaire de Nous, Enfants en ligne	34

1. Présentation de « *Nous, Enfants* »

« **Nous, Enfants** » est la branche « Enfants/jeunes » de l'association Juristes pour l'enfance.

Juristes pour l'enfance (JPE) est une association (ONG) apolitique réunissant des juristes et des personnes investies auprès de l'enfance qui désirent mettre leur expertise au service de la défense des droits des enfants. Elle a le statut de consultant auprès du Conseil économique et social de l'ONU.

- Genèse de **Nous, Enfants**

De nombreux enfants et jeunes s'intéressent aux évolutions de la société et aux débats qui se déroulent en France notamment à l'occasion de l'adoption de lois importantes. Ils demandent à recevoir une information la plus complète possible et à être entendus sur ces sujets qui les intéressent directement, soit aujourd'hui en tant qu'enfants, soit dans un avenir proche lorsqu'ils seront devenus adultes.

L'association Juristes pour l'enfance est régulièrement sollicitée par des jeunes qui lui font part de leur souhait de s'engager, en tant qu'enfants.

Le 6ème examen périodique de la situation des droits de l'enfant en France est apparu comme l'occasion de donner la parole aux enfants et aux jeunes qui contactaient l'association et de leur permettre de s'engager durablement pour la défense des droits de l'enfant.

La branche **Nous, Enfants** de l'association Juristes pour l'enfance a alors été créée au printemps 2020.

- Composition, fonctionnement et objet de **Nous, Enfants**

Nous, Enfants est constituée de jeunes adolescents de moins de 18 ans, désireux de s'exprimer et d'échanger avec d'autres enfants sur les projets de société portés par la France et en particulier la bioéthique, l'Éducation nationale, le regard porté sur la famille, l'éducation à l'affectivité/sexualité etc.

Originaires de toute la France, ils se retrouvent à échéance régulière pour débattre, grâce aux moyens modernes de communication (Zoom, teams, WhatsApp etc.).



Informés de la possibilité d'adresser un rapport au Comité des droits de l'enfant de l'ONU, et de participer à la session d'examen de la situation de la France à Genève, ils se sont aussitôt emparés de ce projet et se sont montrés enthousiastes à l'idée de pouvoir faire entendre leurs voix sur des sujets habituellement peu abordés par les jeunes et de pouvoir participer à faire respecter les droits des enfants dans ces domaines.

Ils considèrent qu'ils doivent tout particulièrement être entendus sur les sujets de bioéthique et sur les projets de loi ayant des conséquences importantes pour le monde de demain : en effet,

ce sont eux qui auront à vivre demain dans le monde qui aura été en partie défini par les lois votées aujourd'hui.

Les jeunes du groupe souhaitent par ailleurs à plus long terme informer largement sur les droits des enfants, donner un espace d'expression à d'autres enfants et jeunes, se former afin de participer à la défense des droits des enfants, notamment dans tous les domaines où les intérêts des adultes apparaissent comme prédominants et balayent l'intérêt supérieur de l'enfant.

- Méthodologie pour l'élaboration du rapport destiné au Comité des droits de l'enfant

L'association Juristes pour l'enfance a demandé à deux jeunes stagiaires, étudiantes en droit âgées de 22 ans, d'accompagner les enfants et jeunes de **Nous, Enfants** pour les aider à concrétiser leur projet de rapport.

Tout au long du printemps 2020, les jeunes ont débattu sur les sujets qu'ils estiment cruciaux mais souvent peu pris en compte par les adultes, au regard de la Convention internationale des droits de l'enfant. Ils ont particulièrement réfléchi au projet de loi de bioéthique qui revient devant le Parlement au mois de juillet 2020.

Ils ont fait une recension de leurs questionnements, de leur désaccord avec les modèles sociétaux proposés, de leurs points de vue.

Désireux de recueillir l'avis de nombreux enfants et jeunes, ils ont décidé d'élaborer un questionnaire intitulé « *Toi, enfant, exprime-toi !* » afin de consulter de manière anonyme un nombre importants d'enfants.

Ils ont souhaité diffuser ce questionnaire par leur mode de communication habituel, c'est-à-dire, les réseaux sociaux. Ce questionnaire a donc largement circulé à travers toute la France. Il était entièrement anonyme de manière à permettre aux jeunes de s'exprimer librement. Chaque jeune ne pouvait répondre qu'une fois au questionnaire (adresse mail de connexion reconnue).

1507 personnes y ont répondu dont 1412 jeunes de 10 à 18 ans. Les jeunes qui ont répondu à ce questionnaire ont souvent commenté l'une ou l'autre de leurs réponses.

64,9% de ces jeunes ont indiqué s'être déjà engagés pour une cause.

Le groupe **Nous, Enfants**, est très satisfait de ce nombre de réponses, s'agissant d'un questionnaire qui exigeait 10 à 15 minutes pour y répondre. Cela supposait donc un réel investissement de la part des jeunes qui sont allés jusqu'au bout du questionnaire.

Le présent rapport est le fruit des semaines de réflexion et de débats entre les jeunes de **Nous, Enfants**, couplé avec la prise en compte des résultats du questionnaire (les réponses au questionnaire apparaissent en bleu dans le rapport qui suit).

Chaque thème est introduit par des « Verbatim » recueillis auprès des jeunes du groupe **Nous, Enfants**, ou auprès des enfants et jeunes consultés via le questionnaire. Certaines citations comportent le prénom et l'âge du jeune, d'autres sont anonymisées à la demande de leur auteur.

Désormais, plusieurs enfants/jeunes de **Nous, Enfants** attendent avec impatience la possibilité de pouvoir se rendre à Genève participer aux débats sur la situation des droits de l'enfant en France afin de faire entendre leurs voix mais aussi de pouvoir écouter celles relayées par d'autres associations.

2. Mesures d'applications générales

Application et entrée en vigueur (article 42)

« Je découvre certains droits que j'ai, comme celui de la non-discrimination. » Marie, 14 ans

« Je n'avais jamais entendu parler de la Convention internationale des droits de l'enfant avant (que ce soit au lycée, au collège ou dans mon entourage). Mes parents ne connaissaient pas non plus, avant que je leur en parle. » X, 15 ans

« Je n'avais jamais entendu parler de la Convention internationale des droits de l'enfant auparavant, mes parents non plus. Je découvre que j'ai des droits un peu différenciés de ceux de mes parents, de mes professeurs, etc. Cela va sans doute m'aider à pouvoir parler plus librement pendant les cours, à dire ce que je pense, en sachant que je suis « protégée », que j'ai le droit de m'exprimer librement. » Claire, 16 ans

« Je ne savais pas qu'il y avait une Convention internationale pour nos droits, je viens de le découvrir grâce au questionnaire » X, 16 ans

Le questionnaire « *Toi, enfant, exprime-toi !* » a montré que **31,1 % des jeunes ayant répondu ne connaissaient pas cette Convention, et que 49,3 % la connaissaient un peu. Seulement 19,6% des jeunes connaissent bien la Convention.**

Nous trouvons que la France ne fait pas le nécessaire pour faire connaître les principes et les dispositions de la présente Convention comme énoncé dans l'article 42. En effet, de nombreux jeunes n'ont jamais entendu parler de la Convention et ainsi de nos droits.

Certains étaient même étonnés d'en avoir et ils ont découvert cette Convention grâce au questionnaire « *Toi, enfant, exprime-toi !* ».

Il serait bien que lors de certains cours à l'école (comme celui d'Education morale et civique), il y ait des séances concernant la Convention internationale des droits de l'enfant, afin d'informer les principaux concernés qu'ils ont des droits. Mais également il serait nécessaire d'informer les parents lors de réunions que leurs enfants ont des droits.

Le fait de savoir que nous avons des droits différenciés de nos parents, nous aiderait sûrement à développer notre sens civique en tant qu'enfant.

De plus, de nombreux enfants nous ont dit, qu'ils apprécieraient d'être plus entendus, qu'on nous donne plus souvent la parole et que l'on nous demande notre avis.

- ⇒ **Le CRC pourrait-il demander à la France de mieux informer les enfants, par exemple dans le cadre des cours d'éducation civique, sur la Convention des droits de l'enfant ?**
- ⇒ **Le CRC pourrait-il également demander à la France de faire plus souvent des consultations spécifiques pour les jeunes de moins de 18 ans afin de demander leurs avis sur certains sujets ? Car les jeunes peuvent bien évidemment avoir une opinion qui doit être prise en compte.**

3. Définition de l'enfant (article 1)

Question : « *Pour toi, à partir de quand est-ce un enfant ?* »

Réponse : « *Quand le spermatozoïde a fécondé l'ovule* ». X, 16 ans



« *Lors de la rencontre des deux gamètes, il est prouvé scientifiquement qu'il y a vie. Donc ce que les gens considèrent comme un embryon est en fait un bébé, un être humain qui vit, qui donc a des droits.* » X, 14 ans

Dans le questionnaire « *Toi, enfant, exprime-toi !* », beaucoup d'enfants ont voulu donner leur avis sur cette question, ce qui montre que la question de la définition de l'enfant est importante pour nous les jeunes.

Les réponses données ont été les suivantes :

- **84,3 % des jeunes considèrent que l'enfant existe dès la conception,**
- **9,3 % considèrent qu'on ne peut parler d'un enfant qu'à partir de la naissance,**
- **6,4% ont donné d'autres réponses (après le 1^{er} mois, dès la viabilité, quand l'activité cardiaque est perceptible, etc.).**

Le résultat de cette consultation auprès des jeunes (qui avons tous en France des cours au collège et lycée sur l'être humain, la conception et le développement de l'embryon puis du fœtus) est très intéressant.

Il doit interroger les adultes et en particulier tous les politiques qui prennent des décisions au sujet de la vie.

Nous, les enfants, nous se sentons touchés directement par cette question de la définition de l'enfant et du début de la vie humaine.

Pour nous, la définition de l'enfant n'est pas comprise dans sa totalité par les lois françaises.

Aussi, nous pensons qu'il serait nécessaire de revoir la définition de l'enfant au sens de la Convention internationale des droits de l'enfant dans les lois françaises.

⇒ **Le CRC pourrait-il demander à la France de considérer tous les enfants dès leur conception et de mieux protéger la vie de l'enfant avant sa naissance ?**

4. Principes généraux

Nous pensons que la France ne respecte pas de manière complète et totale les principes généraux de la Convention :

4.1 La non-discrimination (article 2)

« Mes activités extérieures (manifestations par exemple) jouent beaucoup sur l'avis qu'ont de moi mes professeurs. » X, 15 ans

« Au niveau de mes profs également, il suffit de porter un petit signe religieux autour du cou pour être fichée et recevoir de petites piques en cours. » Amandine, 15 ans

« Un enfant s'est fait tabasser dans son établissement car il portait une croix, la mère s'est plainte auprès du directeur, qui a eu peur et qui a préféré fermer les yeux sur cette histoire. » Alexis, 16 ans

La non-discrimination est très importante pour nous, notamment à l'école, où nous avons eu beaucoup de retours négatifs quant à son respect. En effet, les professeurs n'acceptent pas souvent que nous puissions avoir des opinions religieuses ou politiques. Et si nous les exprimons, cela a une répercussion directe sur la manière dont ils nous parlent et nous notent.

Il y a aussi un fort jugement de la part des professeurs sur notre environnement, nos familles. Si on ne rentre pas dans « les cases » prévues, on est traité négativement.

57,7% des jeunes interrogés via le questionnaire « Toi, enfant, exprime-toi ! » estiment que l'expression de leurs opinions est susceptible d'entraîner des comportements discriminatoires à leur égard.

L'Etat devrait sensibiliser les professeurs à traiter de manière égale les enfants malgré les positions de ces derniers concernant des sujets religieux, sociaux ou encore politiques.

Nous attendons de la France, que cette dernière fasse son maximum pour éviter aux enfants de pâtir de discrimination dès leur plus jeune âge.

Par ailleurs, nous constatons une discrimination persistante à l'égard des enfants porteurs de handicap. Ainsi le questionnaire montre que beaucoup estiment que ces enfants sont mal accueillis :

- **A l'école (68,4%)**
- **Plus tard dans le monde du travail (75%)**
- **Dans la société en général (77,6%).**

Nous, les enfants, nous constatons que des efforts ont été faits, mais qu'il faut les poursuivre pour changer les regards sur les personnes porteuses de handicap, et consacrer plus de moyens pour l'accueil de ces personnes, avec un soutien aux familles, puis des ressources dédiées pour les écoles, dans le monde du travail etc.

- ⇒ **Le CRC pourrait-il demander à la France de mieux protéger les enfants contre les discriminations liées à leurs convictions et à leurs opinions, notamment dans la sphère scolaire ?**
- ⇒ **La France pourrait-elle soutenir les enfants porteurs de handicap en mettant en œuvre des politiques bienveillantes d'accueil dès l'annonce du handicap, en aidant les familles dont un enfant est handicapé, en allouant des moyens pour l'accueil de ces enfants à l'école puis dans le monde du travail ?**

4.2 L'intérêt supérieur de l'enfant (article 3)

« Souvent ce sont des adultes qui défendent leurs droits ce qui est très bien mais à mon avis on ne laisse pas assez la parole aux enfants pour écouter ce qu'ils ont à dire. » X, 17 ans

« Les « intérêts supérieurs de l'enfant » ont disparu et ont été remplacés par les intérêts des parents » Marie, 14 ans

« Une de mes amies, a ses parents qui vont divorcer. Ne s'entendant pas avec sa mère pour de multiples raisons, elle souhaiterait vivre chez son père. Mais comme elle n'a pas 16 ans, elle ne peut décider et la place de la mère prime sur celle du père » Amandine, 15 ans

« L'enfant a des droits, les adultes en ont aussi, mais ils sont plus à même d'oublier ceux des enfants que les leurs » X, 17 ans

« Je suis écoutée énormément par mon père mais pas du tout par ma mère (violences psychologiques). Mes parents ont divorcé et mes envies n'ont pas été écoutées. Ma garde a été accordée à ma mère, alors que je ne le voulais pas. »

Une fille de 16 ans

« Absolument pas. Mes parents divorcent et je ne suis pas écouté depuis 4 ans. Avec de nombreuses expertises prouvant qu'il est un pervers narcissique, une tentative de suicide, il suffit que mon père dise que ma mère me manipule et on m'envoie en foyer. Il m'a battu et ce n'est pas tout, il y a des témoignages comme quoi il n'est pas à sa première faute. Il me surveille et me chronomètre mes sorties et lorsque je suis chez lui il n'est jamais là. Il me demande car ma mère lui verse une pension approchant le triple du smic, d'après mon ancien éducateur. La justice ne nous protège pas. »

X, 16 ans

« La GPA, c'est inhumain. On achète des enfants comme des marchandises et on utilise la femme comme objet qui ne sert qu'à enfanter. »

Une fille, 15 ans

« Arrêter de ne penser qu'au bien être des parents, les enfants ne peuvent jamais exprimer leur avis. »

X, 17 ans

« Prendre en compte l'avis de l'enfant, même s'il est mineur, l'enfant a parfois beaucoup de chose à dire, ressent beaucoup de chose, il a le droit de s'exprimer et je pense que c'est important d'écouter ce qu'un enfant pense ou a à nous dire. »

X, 17 ans

L'intérêt supérieur de l'enfant est souvent mal protégé.

Par les témoignages recueillis via le questionnaire « *Toi, enfant, exprime-toi !* », des jeunes ont pu dire qu'ils voyaient leurs intérêts écartés au profit de ceux des adultes. Alors que, concernant des questions qui ont des impacts sur leur vie, cela devrait être le contraire.

Voici comment nous estimons que dans trois domaines essentiels, l'intérêt supérieur de l'enfant devrait être mieux pris en compte :

➤ Séparation des parents

Lors des divorces ou des séparations des parents, l'intérêt des enfants n'est pas suffisamment pris en compte, alors que ce sont eux les principaux touchés !

Selon 85,8 % des jeunes ayant répondu au questionnaire, l'intérêt de l'enfant n'est pas toujours pris en compte lors des jugements de divorce ou lorsque les parents se séparent.

➤ Les placements en foyers par l'Aide sociale à l'enfance

L'intérêt supérieur de l'enfant n'est pas assez protégé dans le cadre des placements du fait du manque de moyens alloués par l'Etat à l'aide sociale à l'enfance.

La conséquence de ce manque de moyens se traduit par un manque de familles d'accueil, le choix de conserver des familles d'accueil qui ne s'occupent pas bien des enfants confiés, le manque de personnel qualifié notamment dans les foyers, des mesures insuffisantes pour accompagner les familles et qui permettraient aux enfants de rester avec leurs parents.

Les enfants placés alertent sur les dysfonctionnements dont ils peuvent être victimes.

➤ La procréation médicalement assistée (PMA) avec tiers donneur et la gestation pour autrui (GPA)

Ce thème de la PMA et de la GPA est très important pour nous les jeunes. Notre voix n'est pas prise en compte, alors pourtant que c'est nous qui vivrons demain dans une société qui aura été bouleversée par les choix posés aujourd'hui par les adultes.

Certains ont témoigné via le questionnaire que la PMA leur était présentée comme un moyen de procréation au collège dès la 4^{ème} (13 ans), alors nous estimons à 87,9% que la médecine devrait donner la priorité à la lutte contre les causes de l'infertilité.

Par ailleurs, dans ces questions de PMA et de GPA, c'est l'intérêt des adultes qui compte, et celui des enfants n'est pas pris en compte.

Nous souhaitons prendre la parole sur le sujet de la PMA avec tiers donneur. Il ressort du questionnaire « *Toi, enfant, exprime-toi !* » que nous estimons :

- à 84,8% que la PMA avec donneur ne respecte pas les droits des enfants à connaître leurs parents ;

- à 81,4% que la loi devrait permettre à l'enfant, quel que soit son âge, de connaître l'identité de son donneur ;

- à 85,5% que c'est important d'avoir un père ;

- à 86,8% qu'il est injuste que certains enfants soient délibérément privés de père ;

- à 87,3% que l'on devrait laisser la possibilité à l'enfant d'établir un lien de filiation avec son père biologique ;

- à 91,6% que nous ne voudrions pas être le fruit d'une sélection de gamètes ou d'embryon sur un ensemble de critères déterminés par des adultes (sexe, couleur de yeux, taille, poids, couleur de peau)

Il est étonnant que ce soit souvent les adultes qui veulent à tout prix avoir un enfant qui répondent par exemple à la question « *Est-ce important d'avoir un père ?* » et que l'on n'écoute que leurs réponses et pas celles de tous les enfants qui vivent aujourd'hui sans père et qui témoignent du manque que cela représente dans leur vie. Cela montre bien que ce n'est pas l'intérêt de l'enfant qui est écouté mais bien celui des adultes.

Nous voulons aussi faire entendre notre voix sur le sujet de la GPA et le questionnaire montre que nous pensons :

- à 84,9% que la GPA sert uniquement l'intérêt des adultes ;

- à 83,3% que la GPA est un commerce d'enfant.

Nous sommes contre la GPA pour 84,3% d'entre nous et nous pensons à 74,4% que la France devrait engager une action internationale en vue de l'abolition universelle de la GPA.

Nous sommes conscients que derrière le développement de la PMA et de la GPA, il y a surtout des enjeux de business et que l'argent justifie beaucoup de choses !

Nous voulons un monde où l'intérêt de l'enfant n'est pas écarté par des lois destinées à servir les adultes et les intérêts financiers de certains.

- ⇒ La France pourrait-elle prendre des mesures pour permettre aux enfants de voir leurs intérêts respectés dans des décisions les concernant, notamment dans tous les cas de séparation des parents ?
- ⇒ La France pourrait-elle donner la possibilité aux enfants conçus par PMA avec tiers-donneur, de connaître leurs parents biologiques et d'établir un lien de filiation avec eux ?
- ⇒ La France pourrait-elle condamner clairement la GPA et engager une action pour abolir la GPA au niveau mondial ?

4.3 Droit à la vie, à la survie et au développement (article 6)

« J'ai un ami qui a fait avorter plusieurs fois sa copine aidé par une surveillante du collège. La manière dont cette personne en parlait montrait vraiment que c'était une action pour elle anodine. Elle aidait un enfant à en tuer un autre. Ce jeune homme en question a changé et a maintenant honte de ce qu'il a fait. »

Amandine, 15 ans

« Pour moi, un être humain, c'est dès qu'il y a la vie. Donc l'avortement est un meurtre sur un être humain qui ne devrait pas être autorisé par l'Etat. »

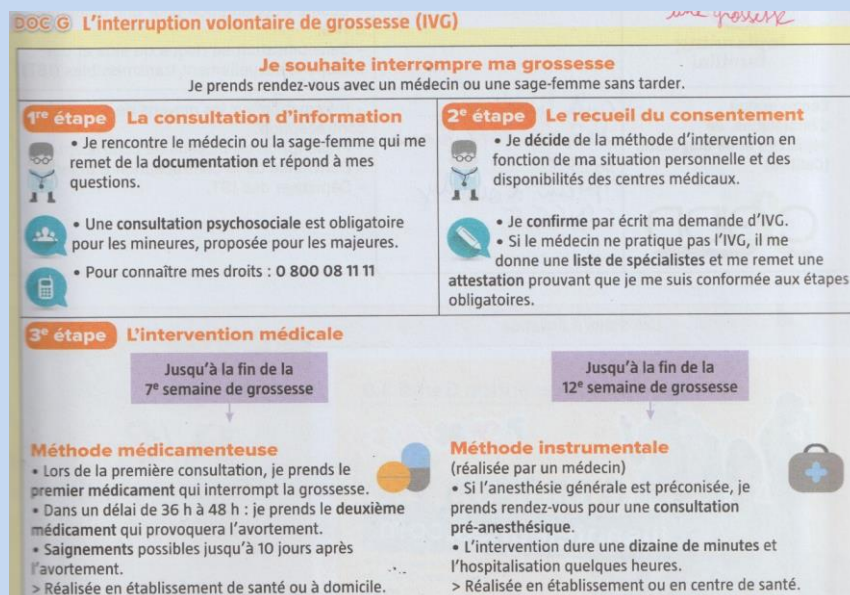
X, 15 ans

« Pour moi, l'avortement est une torture pour l'enfant à naître qui est déjà un être humain à 6 semaines de grossesse. La France autorise l'avortement jusqu'à 12 semaines de grossesse et jusqu'au terme (9 mois) pour une IMG (interruption médicale de la grossesse). Un enfant porteur de handicap peut être avorté seulement parce qu'il ne sera pas un enfant « normal ». »
Martin, 16 ans

« On ne parle pas assez des accouchements sous X qui permettent à l'enfant de survivre et de rejoindre une famille qui peut l'accueillir et laisser le temps à la mère et au père de prendre leur décision s'ils ne sont pas sûr de pouvoir garder et éduquer l'enfant. »
Une fille de 16 ans

« J'ai eu vent d'une affaire dans laquelle une femme fait une action en justice, car elle a découvert que, pendant son avortement, son enfant était en âge de souffrir, ce qu'on ne lui avait jamais dit. Je suis vraiment très choqué de savoir qu'en plus d'être avorté, l'enfant souffre. »
X, 16 ans

« Je trouve que cette affiche (dans un manuel de classe) veut nous dire qu'il n'y a que ça à faire, que l'on ne peut rien faire d'autre. Si par exemple, je dis qu'il existe d'autres manières qui éviteraient un avortement, on me pointera du doigt en disant que suis contre et ce serait mal vu. » Alexis, 16 ans



Nous, les jeunes, sommes choqués par le nombre important d'avortements qui ont lieu chaque année en France. Comme disait Simone Veil, nous pensons que l'avortement doit rester une exception.

Pourtant, au collège et au lycée, l'avortement est présenté comme la conclusion normale d'une grossesse inattendue ou de la détection d'un handicap chez le fœtus. Aucune solution alternative n'est évoquée. Si une fille se trouve enceinte, elle va être plus que fortement encouragée à avorter par des personnes extérieures comme les infirmières scolaires alors que ce sont des personnes étrangères à sa vie, et qui ne devraient pas lui dire ce qu'elle a à faire.

L'avortement est banalisé et son côté dramatique est toujours occulté. On ne parle jamais des conséquences pour les femmes qui y ont recours.

Aujourd'hui, en France, il existe un véritable malaise chez nous les jeunes concernant la question de l'avortement. **A 87,7% nous considérons que l'être humain est un enfant avant sa naissance (à 84,3% dès la conception et à 3,4% un peu plus tard). Avorter est donc un acte qui ne concerne pas que la femme, mais bien deux personnes : la femme et l'enfant qu'elle porte. On ne peut donc pas considérer l'avortement comme un détail. Cela nous poursuit toute la vie.**

Nous les jeunes, nous voulons que l'avortement soit reconnu par les adultes comme un sujet sensible qui demande une véritable clarté et objectivité dans sa présentation et sur les conséquences qu'il entraîne.

Par ailleurs, nous nous interrogeons aussi devant la place prise par le recours à la PMA, alors que la PMA génère des risques spécifiques tant pour l'enfant, que pour les parents. De plus, le fait de pouvoir choisir certaines caractéristiques de l'enfant comme la couleur de ses yeux, de ses cheveux, le sexe... comme c'est le cas dans certains pays, constitue une perspective effrayante pour de nombreux jeunes qui ont indiqué à 91,6% dans le questionnaire qu'ils n'auraient pas aimé avoir été sélectionné de cette manière. Dans leurs commentaires, les jeunes ont exprimé le fait que cela était de l'eugénisme et que c'était un rejet de la diversité des hommes, de ces différences qui font notre richesse.

- ⇒ **La France pourrait-elle mettre en place des campagnes d'information objective autour de la question de l'avortement ?**
- ⇒ **Le CRC pourrait-il demander à la France, la mise en place d'un système d'accompagnement des jeunes filles ou jeunes femmes enceintes de manière qu'elles aient un choix véritable de garder leur enfant si elles le souhaitent plutôt qu'avorter ?**
- ⇒ **La France pourrait-elle mettre en place une information complète et objective sur la PMA, ses risques et ses dérives potentielles ?**

5. Libertés et droits civils

5.1 Enregistrement de la naissance, nom et nationalité (art. 7)

« Je connais un garçon qui n'a pas vu son père depuis de longues années car son père l'a renié. De ce manque, il a vite déraillé n'ayant plus de repère masculin. » Amandine, 15 ans

« Mon père est mort quand j'avais 8 ans... OUI on ne le dira jamais assez un père EST important, le mien me manque chaque jour depuis 7 ans. » Une fille 15 ans

« Oui c'est très important d'avoir un père. Ayant vécu sans mon père et avec seulement ma mère, j'ai longtemps souffert d'un manque, deux mères ne pourront jamais remplacer une mère et un père, c'est une complémentarité naturelle et essentielle. »
Une fille, 14 ans

« Les lois sur la PMA ne respectent pas du tout le droit de l'enfant qui lui, a le droit de vivre et de connaître ses parents. La France ne met pas tout en œuvre pour qu'ils les connaissent et soient élevés par eux car il suffirait de lever l'anonymat pour qu'il puisse les connaître. Or cela ne se fait jamais. »
Alexis, 16 ans

« Je suis orpheline de père donc je comprends la douleur des enfants qui ne peuvent pas savoir qui est leur père. Le mien est mort quand j'avais 3 ans. »
Une fille, 17 ans

« Et la chanson de Stromae elle a été faite pour rien alors ? » Un garçon, 14 ans

« Sans père, il n'y a pas de famille. »
Un garçon, 14 ans

Nous pensons que le droit de connaître ses parents dès la naissance n'est pas assez respecté par la France.

Beaucoup de jeunes se posent des questions par rapport au projet de loi en cours de discussion sur la PMA, et qui va rendre légale la PMA pour les femmes seules ou les couples de femmes, et qui va donc encourager les femmes à supprimer le père dans la vie de leurs enfants.

Comme nous l'avons dit plus haut dans ce rapport, **84,8% des jeunes ayant répondu au questionnaire trouvent que la PMA avec donneur ne respecte pas le droit de chaque enfant à connaître ses parents et plus de 81% des jeunes pensent que l'enfant devrait connaître l'identité de son donneur.**

Selon 85,5% des jeunes, un père a un rôle important à jouer dans une famille. Et enfin selon 87,3%, si l'enfant avait accès à l'identité du donneur, on devrait lui laisser la possibilité d'établir un lien de filiation avec son père biologique.

⇒ **La France pourrait-elle prendre en compte l'avis des jeunes issus de donneurs de connaître leur parent biologique et de pouvoir faire reconnaître leur filiation ?**

5.2 Liberté d'expression et droit de rechercher, de recevoir et de répandre des informations (article 13)



« Les professeurs nous inculquent une certaine « idéologie », et lors des travaux écrits (ou oraux), ils s'attendent à ce qu'on redise tout, sans réfléchir. » Claire, 16 ans

Question : *« Te sens-tu libre d'exprimer tes opinions sans crainte de répercussions ? »*

Réponse : *« Jamais, on se fait au contraire agresser... dans un pays qui prône pourtant la liberté d'expression, mais où avoir un avis contraire à la « mode » est méprisé et insulté. »*
Un garçon de 16 ans

« On ne peut pas débattre avec nos professeurs, parce que ceux sont eux qui ont le pouvoir sur nos notes et de fait sur notre avenir »
Martin, 16 ans

« Je pratique l'auto-censure, après quelques expériences où ayant dit ce que je pensais, la note a réellement chuté. »
Amandine, 15 ans

« Je trouve qu'on ne nous laisse pas assez s'exprimer (pas assez de débats, d'interactions). De plus, parce qu'on est jeune, certains adultes ne prennent pas la peine de nous écouter et nous prennent de haut. »

X, 15 ans

« En débat sur la PMA en cours, nous étions deux à avoir une opinion contre. Le professeur a également précisé qu'elle était pour et a mis une grande partie de la classe contre nous. Cela nous a mis dans une grande détresse et c'était très déstabilisant de garder sa position. Le cours a très mal fini. Je pense que les professeurs ne devraient pas montrer leurs opinions et devraient rester neutres. »

Une fille de 17 ans

« J'ai une amie à la fin de l'intervention sur la vie affective qui a déclaré ne pas être d'accord avec l'avortement, les intervenantes l'ont limite harcelée pour la faire changer d'avis, ça en devenait très malaisant. »

X, 14 ans

La liberté d'expression nous tient vraiment à cœur et nous relevons que la plupart des enfants ne peuvent réellement dire ce qu'ils pensent à l'école.

De plus, nous trouvons que certains programmes de l'Education Nationale ne sont pas très objectifs et ne respectent pas le devoir de neutralité dans l'enseignement et la diffusion du savoir. Il ne nous est pas proposé de développer notre sens critique.

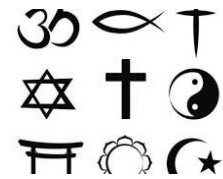
Selon notre questionnaire, **75,8% des jeunes ne se sentent pas libres ou pas toujours libres d'exprimer leurs avis à l'école, car ils ont peur des conséquences que cela peut entraîner au niveau des notes, ou peur de moqueries de la part des professeurs comme des élèves.**

Mais également, dans les livres ou programmes de l'Education Nationale, nous relevons le fait que la pensée soit toujours dans le même sens, et il nous est interdit de dire que nous ne sommes pas d'accord.

Nous aimerions que dans nos cours et à l'école, différents points de vue soient soumis aux élèves, afin que nous puissions nous forger un avis personnel sans qu'il y ait d'influence. En effet, nous souhaitons pouvoir voir nos idées respectées, et pouvoir donner notre avis sans avoir peur de répercussions que ce soit à l'école ou ailleurs.

⇒ **Le CRC pourrait-il demander à la France de protéger effectivement la liberté d'expression et d'opinion des jeunes, notamment dans la sphère scolaire, afin de permettre aux jeunes de s'exprimer de manière libre sans craindre de retours négatifs ou de sanctions déguisées ?**

5.3 Liberté de pensée, de conscience et de religion (article 14)



Question : « *Peux-tu évoquer librement ton point de vue sur la religion dans le cadre scolaire ?* »

Réponse : « *La dernière fois que je l'ai fait je me suis fait bloquer sur les réseaux sociaux et on a craché dans mon dos...* »

Une fille de 15 ans

Réponse : « *Si on en parle les risques de harcèlement des autres élève est très important* »

Une fille de 15 ans

« *Certaines religions sont très critiquées par certains professeurs et on ne nous laisse pas la possibilité de pouvoir donner notre avis sur la question, et donc des élèves peuvent se sentir agressés dans leurs croyances et sans qu'ils aient le droit de contester parce qu'il s'agit d'un programme de l'Education Nationale.* »

Mathilde, 17 ans

« *En histoire géographie, nous pouvons être confrontés à des manuels dans lesquels sont exposés une façon de concevoir certaines parties de l'histoire, certains courants de pensée ou certaines institutions et le professeur édicte ce qui est juste de penser. Nous ne pouvons pas réfléchir par nous-même* »

Claire, 16 ans

« *Je trouve qu'il y a un bourrage de crâne massif dès le collège sur toutes les questions bioéthiques, et qu'on donne aux collégiens qu'une seule vision sans les laisser choisir, ou réfléchir pour faire mûrir leur opinion.* »

X, 17 ans

Nous avons remarqué que nos professeurs critiquent beaucoup certaines religions, et qu'il ne nous est pas possible de pouvoir répondre à ces critiques. Il en est de même pour la façon de concevoir certaines parties de l'histoire par exemple ou encore d'évoquer les questions bioéthiques.

Notre questionnaire « *Toi, enfant, exprime-toi !* » met en avant que **57,2% des jeunes interrogés ne se sentent pas toujours, voire pas du tout, d'exprimer leur point de vue sur la religion sans crainte d'être victime de moqueries de commentaires désobligeants ou d'exclusions.**

De même que la liberté d'expression, nous aimerions que nos professeurs n'émettent aucun avis sur la religion qui relève du domaine de la vie privée.

Ou lors de cours, qu'ils n'imposent pas leurs idées et restent ouverts à la discussion, quand l'élève a une vision différente et que cela ne se ressent pas sur ses notes.

- ⇒ **La France pourrait-elle assurer la liberté d'expression des élèves, qui aujourd'hui n'est pas respectée ?**
- ⇒ **La France pourrait-elle proposer aux élèves des cours plus objectifs dans les domaines de l'histoire, ou encore en SVT lorsque des questions de bioéthique sont abordées ?**

5.4 Protection de la vie privée et de la réputation, protection de l'image (article 16)



« Nous avons déjà dû remplir pour des conseils de classe, des questionnaires dont les questions étaient vraiment centrées sur notre vie privée (rapport avec sa famille, ce que l'on faisait en dehors de l'école, ...), dont certaines questions n'avaient aucune utilité pour les récepteurs du questionnaire. »

Claire, 16 ans

« Au collège, l'infirmière ne respectait pas du tout la vie privée et posait toujours des questions personnelles qui me dérangent (est-ce qu'on avait un copain, est-ce qu'on avait déjà couché, comment on se sentait dans la famille, ...) c'est pour cela que je n'allais jamais à l'infirmerie »

Jeanne, 15 ans

« Je ne pense pas que ce soit le rôle de l'éducation nationale et de l'école en général de donner un avis aussi tranché et même une recommandation sur des points aussi personnels de la vie affective et sexuelle des jeunes. »

« En classe de CE2 nous avons eu un cours « d'éducation sexuelle » avec des informations trop explicites qui ne doivent pas être entendues par des enfants de 8 ans. »

X, 16 ans

« J'aimerais avoir le droit de refuser d'assister à ces interventions au collège ou au lycée. Surtout quand c'est fait par des associations et même pas nos professeurs qui eux au moins nous connaissent »

Une fille de 16 ans

« J'ai été très mal à l'aise avec les cours d'éducation sexuelle pendant lequel le prof enfile une capote sur un (faux) sexe masculin devant nous. »

X, 15 ans

« J'ai été choquée par le cours d'éducation sexuelle et quand je l'ai dit ma prof s'est moquée de moi devant toute la classe »

X, 17 ans

Nous avons encore remarqué qu'au sein de l'école, il y avait de nombreuses immixtions dans notre vie privée, surtout dans le domaine de la sexualité. Notamment en ce qui concerne les médecins ou infirmières scolaires, mais plus encore de la part des associations extérieures intervenant dans les lycées.

A travers notre questionnaire, de nombreux jeunes ont pu exprimer qu'ils avaient été choqués, voir dégoûtés par des interventions sur la sexualité. Un nombre important d'entre nous ne nous sentons pas à l'aise avec la manière dont certaines questions sont abordées au sein de l'Education Nationale et nous considérons cela comme une atteinte à notre vie privée, de la part d'adultes et qui en plus n'ont aucun lien familial ou affectif avec nous. Ce n'est pas le rôle des adultes de nous parler du plaisir et des pratiques sexuelles dans le détail. On ne nous parle pas d'amour mais seulement des dangers, de la masturbation, et de toutes les pratiques possibles. C'est très intrusif et négatif.

Nous contestons le fait que des informations soient données devant filles et garçons mélangés. A l'âge collège, nous voudrions avoir des ateliers séparés garçons-filles.

En outre, **74,7 % des jeunes ont exprimé via notre questionnaire que ces cours étaient peu ou pas utiles du tout pour eux et que ce genre de sujet s'apprenait au sein de leur cercle familial. 42,6% des jeunes interrogés ont été choqués par des interventions du planning familial ou d'autres intervenants similaires et 59% ont estimé qu'ils ne pouvaient pas du tout ou peu exprimer leur désaccord.**

Et le fait de leur apprendre en cours et pour certains dès un âge très jeune (primaire) les perturbait plus que cela ne leur apportait quelque chose.

- ⇒ **La France pourrait-elle s'engager à ce qu'au sein de son système d'éducation, il n'y ait pas d'immixtions dans la vie privée des jeunes, notamment dans leur vie affective et sexuelle, à travers des cours et ateliers ?**
- ⇒ **Le CRC pourrait-il demander à la France une meilleure application du principe de la protection de la vie privée au sein de structures accueillant des enfants, comme les écoles ?**
- ⇒ **La France pourrait-elle donner aux jeunes l'accès à des informations le plus objectives possible et adaptées à leur public ?**

5.5 Accès à l'information et protection de matériels nuisant au bien-être de l'enfant (art.17)

« Dans tous les lycées, il y a de grandes affiches contre le harcèlement, contre le fait de pas manger équilibré, mais aucune pour prévenir contre les dangers de la pornographie. »

Constance, 17 ans

« L'État ne fait pas tout pour que les enfants ne soient pas confrontés à la pornographie, en ne supprimant pas assez toutes les publicités ou les vidéos ou même les films pornographiques en augmentant l'âge de visionnage »

Marie, 14 ans

« Je connais personnellement des jeunes qui ont été touchés par la pornographie. Et cela les a détruits en eux-mêmes mais aussi dans leurs relations avec les autres et ils n'arrivent plus à travailler. »

Amandine, 15 ans

« J'ai fait de nombreuses tables rondes concernant les addictions et jamais il n'a été question des dangers concernant la pornographie »

Martin, 17 ans

« L'accès aux films pornographiques n'est pas assez protégé, j'y suis moi-même malheureusement addict. C'est une vraie drogue qui dérègle complètement le cerveau et qui est un vrai danger. Il faut sensibiliser à l'école autant que pour le tabac, dès la 6ème car après c'est trop tard. »

Un garçon de 16 ans

« La femme est mise en avant comme un produit sexuel dans beaucoup d'images que nous voyons au quotidien »

Une fille, 18 ans

« Les publicités notamment de la série « Sex Education » (série pour les plus de 16 ans) impudiques et choquantes pour des enfants, peuvent les brusquer dans leur intimité car elles touchent à des sujets délicats et non banals, mais également, les bandes annonces de films qui tourment avec des images choquantes ou violentes. » ML, 18 ans

« Je suis allée à un spectacle conseillé pour les plus de 14 ans intitulé « The future is female » dont la bande d'introduction présentait des images d'un acte sexuel et de nombreuses allusions pornographiques (poupées gonflables...) qui ont tout de choquant pour des mineurs et qui n'ont rien de culturels. Cela peut vraiment choquer des jeunes filles adolescentes et accentuer leurs malaises concernant la transformation de leurs corps. »

X, 16 ans

Nous avons remarqué une absence de prévention concernant la question de la pornographie au sein des ensembles scolaires, alors qu'une très grande majorité d'entre nous est confrontée au risque de la pornographie et de plus en plus tôt.

Les médias disent respecter la prévention en mettant une indication de limite d'âge mais **moins de 50% des jeunes font attention à la limite d'âge inscrite en bas de l'écran lorsqu'ils regardent un film à la télévision.**

Nous, les jeunes, sommes victimes de l'exposition à la pornographie : 75,9% des jeunes interrogés dans notre questionnaire ont dit qu'ils voyaient parfois sans le vouloir des images ou des pubs à connotation pornographique.

L'utilisation des nouveaux médias amplifie ce phénomène. Ainsi avec la période de confinement, nous avons tous eu des groupes de classe. Et par exemple sur des groupes Snapchat, des élèves envoient des photos pornographiques qui s'imposent donc à toute la classe.

Au-delà de la pornographie elle-même, nous trouvons gênant et pénible que la plus grande partie des films aujourd'hui comporte des scènes de sexe. Dans les commentaires du questionnaire, des jeunes ont exprimé qu'ils trouvaient cela « gênant, pénible, dérangent, etc. » **Plus de 53% des jeunes ont fait ressortir qu'ils avaient été perturbés par le grand nombre de publicité autour de la série « Sex Education » que ce soit dans le métro, la rue ou sur internet.** Cette série est interdite au visionnage des moins de 16 ans, pourtant sa publicité comportant des extraits explicites était diffusée partout.

- ⇒ **Comment la France pourrait-elle protéger efficacement les jeunes contre la pornographie ?**
- ⇒ **Pourrait-elle lancer des campagnes de sensibilisation contre les dangers de la pornographie ?**
- ⇒ **Pourrait-elle protéger l'enfance et l'adolescence contre une banalisation omniprésente des scènes de sexe dans les films et les séries ?**

6. Violences à l'égard des enfants (article 19)



6.1 Violences subies par les enfants

« Les violences sont trop banalisées et les témoins font la sourde oreille, et n'aident pas des enfants pourtant en détresse » X, 16 ans

La lutte contre les violences subies par les enfants n'est pas assez efficace.

On entend beaucoup parler de la violence au sein des familles, mais très peu des violences subies en dehors de la famille, notamment des violences dans l'école, les groupes de jeunes etc.

Il y a aussi beaucoup de violences par les réseaux sociaux.

Le sujet de la violence entre mineurs, notamment sexuelle, est peu abordé et il n'existe pas suffisamment de mesures de prévention et de protection. Notamment on se limite à parler du consentement, alors que celui-ci est très souvent illusoire et que les victimes n'ont pas la possibilité de dire non.

⇒ **Comment la France pourrait-elle protéger les enfants contre les violences commises autour du monde scolaire, et notamment quelles mesures pourrait-elle mettre en œuvre pour lutter contre les violences sexuelles entre mineurs ?**

6.2 Harcèlement

« Aujourd'hui les enfants ne sont plus mis à l'écart ou moqués mais harcelés quand ils n'ont pas la même opinion que les autres, et cela à tout âge. Il faut informer les élèves, chacun peut penser ce qu'il veut, même si ça ne plaît pas aux voisins. Ayant été harcelé au lycée à cause de mes opinions et de ma religion, personne sur place ne m'a aidé à me remettre sur pied, il faut savoir que le harcèlement moral est lui aussi très violent et entraîne aussi des complications (phobie scolaire, décrochement scolaire, manque de confiance en soi...). »
Une fille de 16 ans

Dans les écoles, le harcèlement moral s'est beaucoup développé. Et cela peut avoir de véritables effets négatifs sur les jeunes, pouvant même conduire au suicide pour certains.

Or, aucune mesure véritablement efficace n'est prise. Dans la plupart des cas, l'enfant ou le jeune harcelé doit changer d'établissement en raison de l'impunité du harceleur. Parfois, cela ne suffit pas et le harcèlement se poursuit dans le nouvel établissement scolaire, ce qui détruit le jeune victime.

- ⇒ Le CRC peut-il demander à la France que des moyens soient mis en œuvre à l'école et dans des lieux accueillant des enfants, pour protéger les enfants victimes de harcèlement ?

6.3 Violation de l'intimité des enfants dans la sphère scolaire

« En 4ème en cours d'espagnol, notre professeur nous a fait regarder un film qui commençait par une scène de sexe, et il y avait beaucoup d'allusions à cela par la suite. Cela m'a choqué et avec des amis, nous nous sommes mis au fond de la salle et on a parlé pour ne pas être obligés de regarder le film et notre professeur n'a rien fait. »

Jeanne, 15 ans

« En cours d'allemand, la professeure nous a passé un film dans lequel il y avait des scènes de relations sexuelles et elle a humilié les élèves qui demandaient à ce qu'elle passe ces scènes »

Garçon de 16 ans

« J'ai dû lire un livre en 4ème où toute une partie du livre décrivait un rapport sexuel entre les deux personnages principaux. »

Amandine, 15 ans

« Une relation sexuelle était très détaillée dans un livre en anglais avec un questionnaire dessus. J'en ai parlé à la fin du cours à ma prof et elle a crié devant le reste de la classe, qu'à 15 ans je devais apprendre à lire tout cela, que c'était ridicule et que je n'étais pas un bébé. »

X, 15 ans

Des professeurs nous imposent des œuvres étudiées en classe qui nous choquent et heurtent notre sensibilité (violence, crudité, etc.). Nous ne pouvons pas émettre de critiques concernant ces scènes qui nous heurtent. En effet, la plupart des professeurs ne répondent pas à nos critiques ou se moquent de nous, et pour certains devant la classe entière.

Quand les professeurs voient que les élèves sont mal à l'aise, ils ne font rien pour les protéger : **selon 53,3% des jeunes ayant répondu à notre questionnaire, il n'a pas été possible d'exprimer leurs désaccords concernant des cours, films ou interventions qui les ont dérangés et qui ont été programmés par leurs établissements scolaire.**

- ⇒ La France pourrait-elle interdire, dans la mise en œuvre de ses programmes, l'exposition des élèves à des scènes à connotation sexuelle ou à des scènes de violence ?

7. Milieu familial et protection de remplacement

7.1 Les responsabilités communes des parents, l'aide aux parents et la fourniture de services de garde d'enfants (article 18)

« En cas de divorce, les parents vivent souvent éloignés et l'enfant vit la plus grande partie de son temps avec un de ses deux parents. Ainsi, seulement un des deux parents élève l'enfant et assure son développement. Et la plupart du temps, il ressent cette absence comme un manque » Marie, 14 ans

« On parle trop des désirs des adultes pas assez des besoins fondamentaux de l'enfant. Quel adulte accepterait de changer de maison une semaine sur 2 ou tous les week-ends parce qu'il est divorcé alors que c'est LUI qui a choisi le divorce. Les ados ont un besoin criant de justice. »

Un jeune

« Lorsque deux parents divorcent il faut demander l'avis de l'enfant qui est celui qui est le plus impacté : les parents assument !!! »

Un jeune

« Chacun devrait avoir le droit à un père et une mère »

Un jeune

« Pour les enfants qui vont dans des familles d'accueil, dans la plupart des cas ils veulent rester chez leurs vrais parents, ils se font maltraiter par les familles d'accueil, comme mes voisins et l'Etat ne fait rien ».

Une fille de 16 ans

« Les placements abusifs de l'ASE et de certains foyers, le manque de moyens et de personnel qualifiés »

Un garçon de 16 ans en famille d'accueil

Trop d'enfants et de jeunes souffrent de la séparation de leurs parents. Le changement de résidence qui leur est imposée leur pèse. **31,2% des jeunes ayant répondu au questionnaire voudraient que ce soit les parents qui changent de foyer une semaine sur deux et non les enfants qui n'ont pas pris la décision de la séparation, mais qui s'en voient imposer les conséquences.**

D'autres enfants souffrent de l'incapacité de leurs parents à s'occuper d'eux, ce qui les conduit à être placés en foyer ou familles d'accueil.

Ces enfants ressentent un manque qui va les accompagner toute leur vie.

Pour éviter de telles souffrances, il faudrait prévoir des programmes politiques pour soutenir les familles, soutenir les couples pour passer les épreuves de la vie, dispenser des formations aux parents pour les aider dans leur rôle.

Nous considérons qu'une politique prioritaire de la France devrait être le soutien aux familles. Nous les jeunes, nous avons besoin de nos parents et nous nous sentons bien avec eux.

83,6% des jeunes qui ont répondu questionnaire ont indiqué se sentir écoutés par leurs parents.

71,2% ont dit qu'ils pouvaient parler avec eux d'une difficulté rencontrée (agression sexuelle, addiction à la pornographie, problèmes à l'école etc.).

- ⇒ La France pourrait-elle promouvoir une politique d'encouragement à la fondation de famille stable, meilleur milieu pour que les enfants grandissent dans la sécurité et la paix ?
- ⇒ La France pourrait-elle mieux contrôler les placements d'enfants dans des familles d'accueil ou des foyers ?
- ⇒ La France pourrait-elle soutenir les parents dans leur vie au quotidien avec leurs enfants ?

7.2 Adoption nationale et internationale (article 21)

« L'adoption d'un enfant par un couple de même sexe ou par une personne célibataire ne respecte pas l'intérêt de l'enfant, il lui manque quelque chose : un enfant a besoin de sa mère notamment pour l'affection ; et un enfant a aussi besoin d'un père pour l'éducation, la fermeté, etc. »

Claire, 16 ans

« Je ne pense pas que l'adoption d'un enfant par un couple de même sexe ou par une personne célibataire respecte l'intérêt de l'enfant car ce dernier a besoin d'un homme et d'une femme pour s'élever. Je pense que le père et la mère apportent quelque chose dans l'éducation de l'enfant que l'autre n'a pas. » Amandine, 15 ans

L'intérêt de l'enfant doit être supérieur et doit primer sur toutes décisions le concernant. Ainsi l'adoption permet à un enfant d'avoir un foyer. Mais nous remarquons de plus en plus que l'intérêt des personnes qui veulent des enfants est mis en avant et souvent au détriment de celui de l'enfant.

- ⇒ **La France pourrait-elle recentrer l'adoption sur les besoins de l'enfant d'avoir un père et une mère, au lieu de chercher à satisfaire les désirs d'adultes au moyen de l'adoption ?**

8. Handicap, santé et bien-être de base



8.1 Survie et développement et enfants handicapés (article 6 tiret 2 et article 23)

« Je pense que les enfants handicapés ne sont pas suffisamment accompagnés dans leurs apprentissages et leurs développements. Par ailleurs, quand une anomalie est retrouvée chez un embryon en développement, le personnel médical notamment encourage à ne pas garder l'enfant. » Claire, 16 ans

« Une erreur médicale a eu lieu avec un « test » pour détecter la trisomie : celui-ci s'était révélé positif pour le futur enfant. Les parents ont refusé l'avortement de celui-ci malgré la pression du corps médical. Finalement, l'enfant est né en bonne santé et sans la moindre trace de trisomie. Si les parents avaient cédé aux pressions du corps médicale cet enfant n'aurait jamais vu le jour à cause d'une simple erreur médicale. » Claire, 16 ans

« Je connais quelqu'un au lycée atteint d'handicap et personne ne l'aide : que ce soit quand il a des difficultés en cours ou à la récréation » Marie, 15 ans

« Ma sœur est kinésithérapeute et elle a fait un stage avec de très jeunes enfants. Elle voit bien que la vie de la famille est plus compliquée et que le handicap de l'enfant est plus coûteux. Elle remarque également que l'Etat n'aide pas suffisamment (aides matérielles et financières). De ce fait l'intégration sociale de ces enfants, dû à un manque d'égalité, n'est pas assurée. » Amandine, 15 ans

« Le fait de vouloir dépister une anomalie dans l'embryon ne respecte pas les droits de l'enfant. Anomalie, c'est le nom que le donne à un enfant handicapé qui est un être humain avant tout. »

Amandine, 15 ans

Nous trouvons qu'aujourd'hui l'Etat qui promeut une non-discrimination et qui veut aider l'intégration des personnes en situation de handicap ne protège pas suffisamment ces personnes puisqu'il encourage la suppression de celles-ci avec un dépistage se terminant très souvent sur une suppression de l'enfant en cas de handicap. Il ne cherche pas à accompagner les parents et à leur présenter tout ce qui existe pour le développement des personnes handicapées.

Les jeunes estiment que **l'accueil dès la grossesse d'un enfant handicapé est souvent mauvais (60,4%). Ils constatent en outre que l'enfant handicapé est mal accompagné à l'école (68,4%), qu'il va en grandissant rencontrer des difficultés dans le monde du travail (75%) et dans la société en général (77,6%).**

55,3% des jeunes ayant dans leur entourage une personne ayant un handicap mental ou moteur pensent que ces personnes ne sont pas suffisamment accompagnées par l'école et par l'Etat.

- ⇒ La France pourrait-elle mettre en place des campagnes sur les attitudes à avoir pour ne pas blesser les personnes atteintes de handicap, leur faciliter la vie, afin qu'elles ne soient pas isolées et ostracisées ?
- ⇒ Pourrait-elle faire porter un regard positif sur les personnes handicapées afin qu'elles aient, comme les autres, le droit à la vie ?
- ⇒ La France pourrait-elle mieux aider les parents confrontés au handicap de leur enfant ?

8.2 Mesures visant à protéger les enfants contre l'usage de substances (article 33)

« Il faudrait également faire une plus grande sensibilisation concernant la drogue (cigarette comprise) qui est dévastatrice chez les jeunes » X, 16 ans

« Je vois trop souvent des jeunes qui arrivent en cours alors qu'ils sont ivres ou drogués »
ML, 18 ans

Il reste encore des problèmes à résoudre concernant les conséquences de la drogue et l'alcoolisme dans la jeunesse en France.

Certes la France a mis en place des campagnes de préventions concernant ces dangers pour les jeunes au sein des établissements scolaires.

Mais ce n'est pas suffisant.

- ⇒ Le CRC pourrait-il demander à la France lutter de manière déterminée et efficace contre la circulation de drogue dans le cadre scolaire ?

9. Mesures spéciales de protection de l'enfance

Vente, traite et enlèvement (article 35)

« Je considère la GPA comme une vente, traite d'enfants car sur la demande d'un couple ou d'une personne célibataire on constitue un embryon qui sera transféré dans le ventre d'une mère porteuse qui sera payée. Si personne ne réagissait et ne s'opposait à la Gestation Pour Autrui, cela deviendrait un vrai commerce d'êtres humains... »
X, 16 ans

« La France par les réformes bioéthiques de ces dernières années, a fait de l'enfant un objet et produit qui peut être « commandé », « fabriqué » dans des laboratoires (PMA) et acheté (GPA) par des couples qui en font leur droit de propriété. Avec la PMA déjà effective en France, et la GPA qui est dans les projets du gouvernement, l'enfant est le centre d'un marché mondial. » ML, 18 ans

« Je considère la GPA comme une vente. Il faut continuer à faire de sorte qu'elle reste illégale en France, mais il faudrait aussi empêcher les Français de réaliser une GPA à l'étranger » C. 16 ans

« Le 4 octobre 2019, la Cour de Cassation a reconnu la filiation des enfants nés d'une gestation pour autrui (GPA) à l'étranger. Or cette pratique est illégale en France, reconnaître les enfants en étant issus correspond à un encouragement de cette pratique. Or celle-ci amène une femme à céder contre rémunération un enfant. Celui-ci fait donc l'objet d'une traite entre des personnes majeures (...).

Enfants, nous n'aurions pas plus d'importance qu'un beau tigre du Bengale que l'on aurait fait venir de Thaïlande pour son propriétaire européen.

Si on peut céder un enfant à un mois, qu'est ce qui empêcherait ses parents de le faire à 6, 8, 12 ans ?

En tant qu'enfant je me sens solidaire de ces enfants qui font aujourd'hui l'objet de traite mais aussi de classification puisqu'ils sont vendus plus ou moins chers en fonction de leur provenance. Qu'une telle pratique soit encouragée dans mon pays me semble être contradictoire à nos droits défendus par votre institution ! » M, 17 ans

« Je considère la GPA comme une vente car d'abord il y a des frais de dossiers puis les parents demandeurs payent la grossesse pour ensuite récupérer l'enfant, s'ils l'ont « validé ». La grossesse ressemble alors à une livraison alors que c'est en réalité 9 mois de vie prénatale primordiale pour l'enfant qui tisse un lien avec sa mère biologique (ou du moins la femme qui le porte en son sein si ce n'est pas elle qui a donné son ovule, mais alors qui est la mère ?). L'enfant est arraché à sa mère porteuse comme si le corps de celle-ci n'était qu'une usine de production. »

X, 17 ans

La gestation pour autrui n'est pas encore légalisée en France cependant il y a des couples français qui ont recours à cette GPA.

Nous entendons régulièrement des cas de GPA dans les informations et la France ne fait rien pour empêcher ce commerce d'enfants. Cependant, cela nous semble contraire à la loi française et à la Convention internationale des droits de l'enfant qui donne un droit à tout enfant de connaître ses parents.

Nous nous opposons à sa légalisation. En effet, nous ne souhaitons pas que le corps de la femme devienne un outil de production et que l'enfant soit considéré comme une marchandise qu'on peut acheter ou échanger.

Les jeunes entre 10 et 18 ans se prononcent majoritairement contre la gestation pour autrui. **Ainsi dans le questionnaire, à la question : « Légaliser la GPA en France, tu es ? » 85% des jeunes ont répondu qu'ils étaient contre.**

De plus, pour plus de 83,3% des jeunes, la GPA est un commerce d'enfant dans lequel l'enfant n'a pas son mot à dire, mais aussi le commerce du ventre de la femme.

Nous attendons de la France, qu'elle se prononce fermement sur cette pratique qui nous paraît des plus contraires aux Droits de l'Homme.

- ⇒ **Le CRC pourrait-il demander à la France de prendre des mesures fermes concernant la GPA ? Et de punir les personnes qui y ont recours en contournant la loi française ?**
- ⇒ **Pourquoi la France laisse des célébrités françaises se vanter à la télévision d'avoir violé la loi pour faire des GPA à l'étranger ?**

Annexe

Annexe 1 : Manuel de PSE (Prévention, santé, environnement), CAP, ed. Foucher 2019, p. 41

DOC G L'interruption volontaire de grossesse (IVG) *une grossesse*

Je souhaite interrompre ma grossesse
Je prends rendez-vous avec un médecin ou une sage-femme sans tarder.

1^{re} étape La consultation d'information • Je rencontre le médecin ou la sage-femme qui me remet de la documentation et répond à mes questions. • Une consultation psychosociale est obligatoire pour les mineures, proposée pour les majeures. • Pour connaître mes droits : 0 800 08 11 11	2^e étape Le recueil du consentement • Je décide de la méthode d'intervention en fonction de ma situation personnelle et des disponibilités des centres médicaux. • Je confirme par écrit ma demande d'IVG. • Si le médecin ne pratique pas l'IVG, il me donne une liste de spécialistes et me remet une attestation prouvant que je me suis conformée aux étapes obligatoires.
--	--

3^e étape L'intervention médicale Jusqu'à la fin de la 7^e semaine de grossesse Méthode médicamenteuse • Lors de la première consultation, je prends le premier médicament qui interrompt la grossesse. • Dans un délai de 36 h à 48 h : je prends le deuxième médicament qui provoquera l'avortement. • Saignements possibles jusqu'à 10 jours après l'avortement. > Réalisée en établissement de santé ou à domicile. Jusqu'à la fin de la 12^e semaine de grossesse Méthode instrumentale (réalisée par un médecin) • Si l'anesthésie générale est préconisée, je prends rendez-vous pour une consultation pré-anesthésique. • L'intervention dure une dizaine de minutes et l'hospitalisation quelques heures. > Réalisée en établissement ou en centre de santé.	
---	---

4^e étape La consultation de contrôle • Entre 14 et 21 jours plus tard. • OBLIGATOIRE : afin de m'assurer de la réussite du processus et de l'absence de complications. • Une consultation psychosociale est possible si j'en ressens le besoin.	 # site internet Le guide sur l'IVG édité par le ministère des Solidarités et de la Santé. foucherconnect.fr / 19pc020 
--	---

Chapitre 5 La sexualité – La contraception

DOC F La contraception d'urgence

Contacts utiles :

Fil Santé Jeunes : **0 800 235 236**
(anonyme et gratuit)

Sida Info Service : **0 800 840 800**
(anonyme et gratuit)

Sexualités - Contraception - IVG : **0 800 08 11 11**
(anonyme et gratuit)

.....

Pour en savoir plus, sur le Net :
www.choisirsacontraception.fr

La contraception d'urgence

Tout rapport sexuel sans contraception efficace comporte un risque de grossesse.

La contraception d'urgence

- réduit le risque de grossesse après un rapport sexuel non ou mal protégé (absence de contraception, oubli de pilule, rupture de préservatif...).
- doit être prise le plus tôt possible après un rapport non protégé.

Attention :

- l'utilisation de la contraception d'urgence doit rester occasionnelle. Consultez un médecin, une sage-femme ou un centre de planification pour choisir une contraception régulière adaptée (gratuite et protégée par le secret pour les mineurs d'au moins 15 ans) ;
- seul le préservatif vous apporte une protection contre les infections sexuellement transmissibles comme le SIDA.

Où et comment l'obtenir ?

➔ En pharmacie :
➔ pour les mineurs : de façon anonyme et gratuite, sans ordonnance ;
➔ pour toutes : sans ordonnance (remboursée sur ordonnance).

➔ Dans les infirmeries scolaires et universitaires, dans les Centres de Planification.

Il existe deux médicaments de contraception d'urgence qui doivent être pris :
➔ soit dans les 3 jours après le rapport non protégé ;
➔ soit dans les 5 jours après le rapport non protégé.

Source : Assurance maladie/Cespharm (Ordre national des pharmaciens)/ réalisation Parimage.

Annexe 3 : Manuel de SVT

4 Expliquez les causes scientifiques possibles de l'hermaphrodisme.

ENQUÊTE Contraception : halte aux idées reçues !

www.contractions.org
<http://g-oubliepilule.com>

La seule contraception hormonale disponible aujourd'hui est destinée aux femmes. Pilule, patchs ou implants, elle existe sous de nombreuses formes, toutes prescrites par un médecin et dont la plupart sont remboursées par la Sécurité sociale.

La pilule reste la plus utilisée. Il en existe plusieurs types, qui varient selon la combinaison ou le dosage des hormones. Une pilule doit être prise avec régularité : un oubli peut abolir l'effet contraceptif. Il est nécessaire de connaître alors la conduite à tenir.

ACTIVITÉS

- 1 Sur le site www.contractions.org, comparez les avantages et les inconvénients de tous les dispositifs hormonaux disponibles.
- 2 À l'aide de la page qui leur est consacrée, expliquez pourquoi les méthodes « naturelles » de contraception sont à éviter.
- 3 Sur le site <http://g-oubliepilule.com>, retrouvez la conduite à tenir lorsque l'on oublie de prendre sa pilule (informations précises données pour tous les types de pilule).
- 4 Faites des recherches pour savoir où en est la contraception hormonale masculine.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.planning-familial.org
- www.futura-sciences.com (recherchez « contraception masculine »)

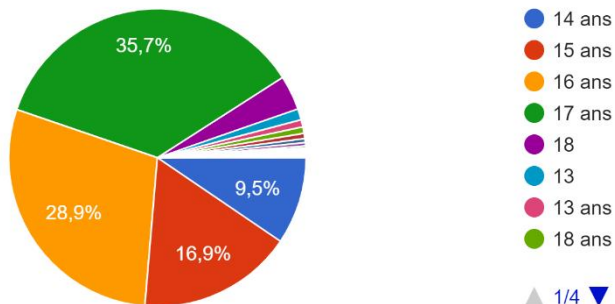


Capture d'écran des sites contractions.org et g-oubliepilule.com.

Annexe 4 : Questionnaire de Nous, Enfants en ligne

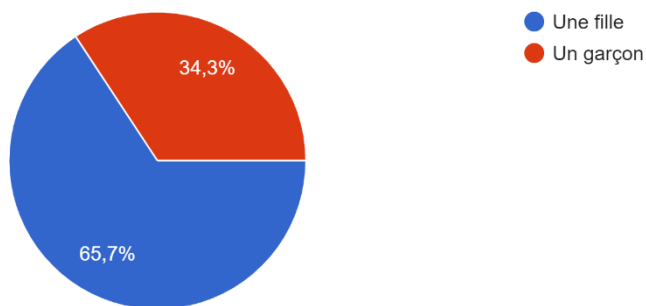
Quel âge as-tu?

1 412 réponses



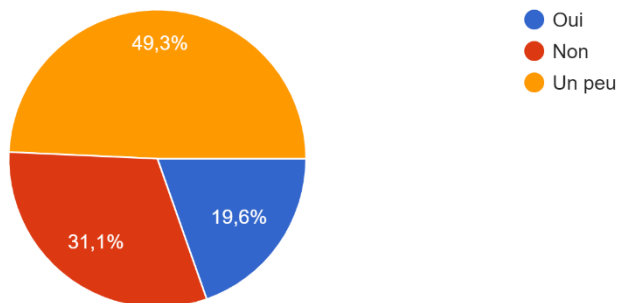
Es-tu ?

1 412 réponses



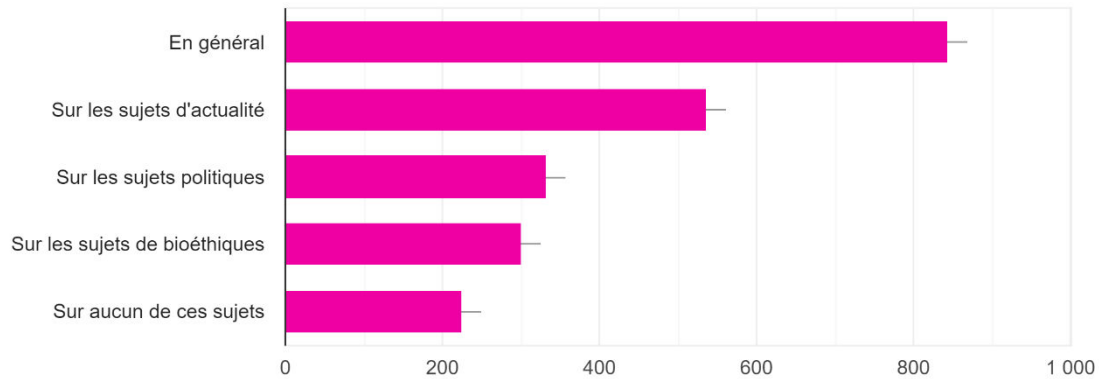
Connais-tu la Convention Internationale des droits de l'enfant?

1 412 réponses



Estimes-tu que tu disposes d'une information adaptée à ton âge?

1 412 réponses



Droit à la vie, Filiation, Intérêt supérieur de l'enfant :

Regarde les photos. Pour toi, à partir de quand est-ce un enfant ?

1 412 réponses



La Procréation médicalement assistée

Selon toi, la PMA, c'est :

1 412 réponses



Bleu : « Une façon comme une autre d'avoir des enfants »

Jaune : « La reproduction artificielle de l'être humain : à exclure dans tous les cas »

Rouge : « Un procédé à réserver aux cas d'infertilités naturelles »

La PMA est présentée comme une réponse médicale à l'infertilité. Pour toi ?

1 412 réponses



Rouge : « La PMA est une réponse technique qui ne résout pas le problème de l'infertilité »

Penses-tu que la médecine doit donner la priorité :

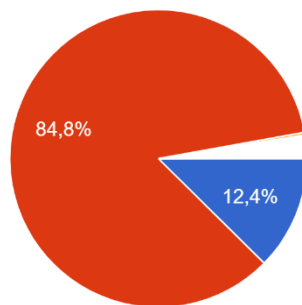
1 412 réponses



PMA avec donneur

Penses-tu que la PMA avec donneur respecte le droit des enfants à connaître leurs parents prévu par la Convention ?

1 412 réponses

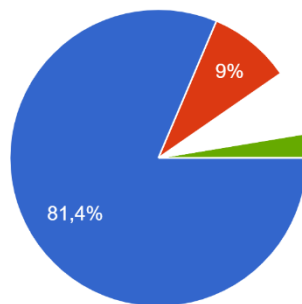


- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Je ne sais pas
- Oui si il y a possibilité de rencontrer le o...
- Les parents ne sont, selon moi, pas c...
- Je n'en sais strictement rien
- Si le donneur veut être anonyme

▲ 1/5 ▼

Penses-tu que la loi devrait permettre à l'enfant, quel que soit son âge, de connaître l'identité de son donneur ?

1 412 réponses

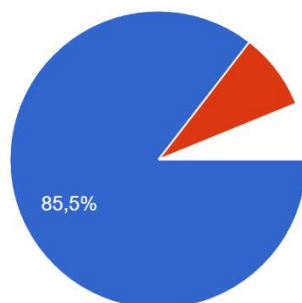


- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Celon la volonté des parents et de l'en...
- Si le donneur le veut. Imaginons que j...
- A partir du moment où lui et son entou...
- Oui si il en fait la demande
- A partir d'un certain âge

▲ 1/13 ▼

Pour toi, est-ce important d'avoir un père ?

1 412 réponses

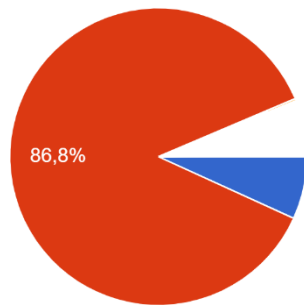


- Oui
- Non
- Oui et non, tout dépend du couple et d...
- Très important !
- Non, il est juste nécessaire d'avoir un...
- Le père n'est qu'une figure parental q...
- C essentiel
- Si il a une ou deux mères qui lui donn...

▲ 1/12 ▼

Penses-tu qu'il est juste que certains enfants soient délibérément privés de leur père ?

1 412 réponses

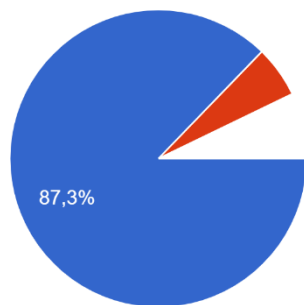


- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Cela dépend, il vaut mieux d'un enfant...
- Il y en a plein, ceux qui perdent leur père...
- Un peu ciblée comme question, il s'agit...
- Question très orientée
- C'est pour ça qu'il leur faut connaître l'...

▲ 1/12 ▼

Si l'enfant avait accès à l'identité du donneur, devrait-on lui laisser la possibilité d'établir un lien de filiation avec son père biologique ?

1 412 réponses



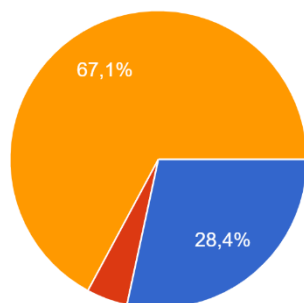
- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Ne sais pas
- Jsp
- Si le donneur le souhaite
- Le père biologique n'est sûrement pas...
- Si les deux le souhaitent c'est leur choix

▲ 1/13 ▼

Questionnement autour de la PMA

Sais-tu si la PMA présente des risques ?

1 412 réponses

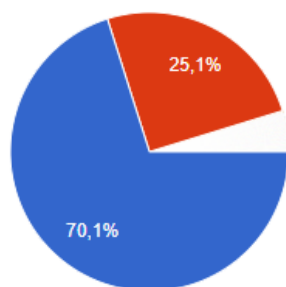


- Non, je n'ai jamais entendu dire qu'il y avait des risques
- Non, j'ai toujours entendu dire que c'était sans risques
- Oui, je sais qu'il y a des risques

Penses-tu que cela change quelque chose pour l'enfant ?



1 412 réponses

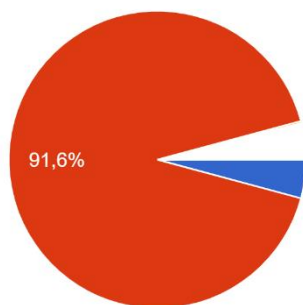


- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- On ne choisit pas un enfant à la carte...
- Oui un enfant n'est pas une voiture su...
- Un enfant est un est ne doit en aucun...
- Je pense que c'est injuste car on ne c...
- oui, mais cela ne doit pas être mis en...

▲ 1/9 ▼

Aimerais-tu avoir été sélectionné selon des critères précis ?

1 412 réponses



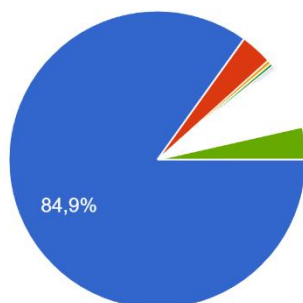
- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Peu importe
- Je ne sais pas
- Je m'en fiche
- Je n'aimerais vraiment pas être né com...
- Rejet total de la diversité des hommes...

▲ 1/7 ▼

Gestation pour autrui

Selon toi, la GPA, c'est :

1 412 réponses

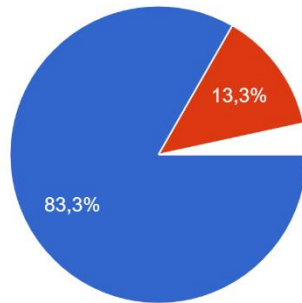


- Dans l'intérêt des adultes
- Dans l'intérêt de l'enfant
- Dans l'intérêt de personne
- Les deux
- Je ne sais pas
- Les deux
- Sans intérêt
- Les 2

▲ 1/13 ▼

Pour toi, la GPA est le commerce d'un enfant ?

1 412 réponses

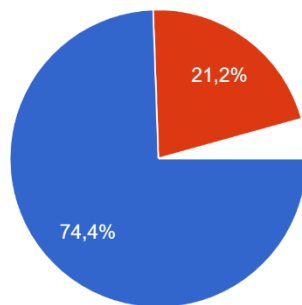


- Oui
- Non
- Non mais si ce n'est pas contrôlé cela...
- Le commerce d'un être vivant plutôt.
- Même si c'est caricatural, au vue de la...
- c'est surtout le commerce du corps de...
- Oui, si il y a de l'argent en jeu et que l...
- Oui et c'est également l'exploitation d...

▲ 1/7 ▼

Attends-tu de la France qu'elle engage une action internationale en vue de l'abolition universelle de la GPA ?

1 412 réponses

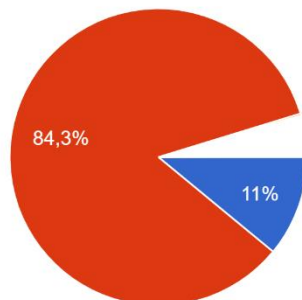


- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Sans opinion
- Ce n'est pas à la France de faire ça m...
- Non, j'attends de la France qu'elle limi...
- Je sais pas
- je l'espere mais cela n'arrivera peut et...

▲ 1/8 ▼

Légaliser la GPA en France, tu es :

1 412 réponses



- Pour
- Contre
- Pas d'avis
- Sans opinion
- Sans opinion
- Sans avis
- Mitigée
- Je sais pas

▲ 1/8 ▼

Liberté d'expression, de religion, d'opinion, de conscience :

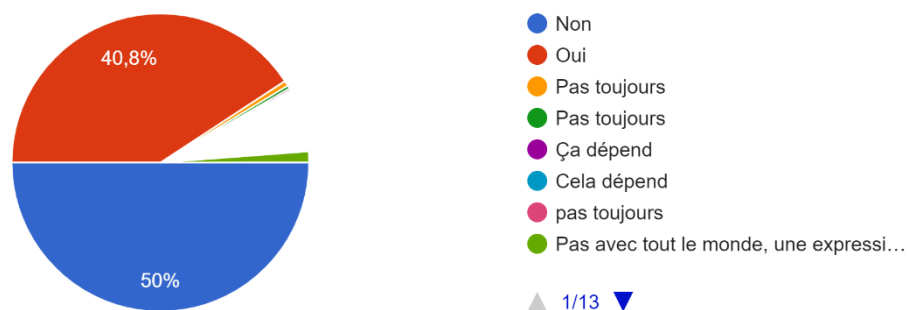
Te sens-tu libre d'exprimer tes opinions sans crainte de répercussions ?

1412 réponses



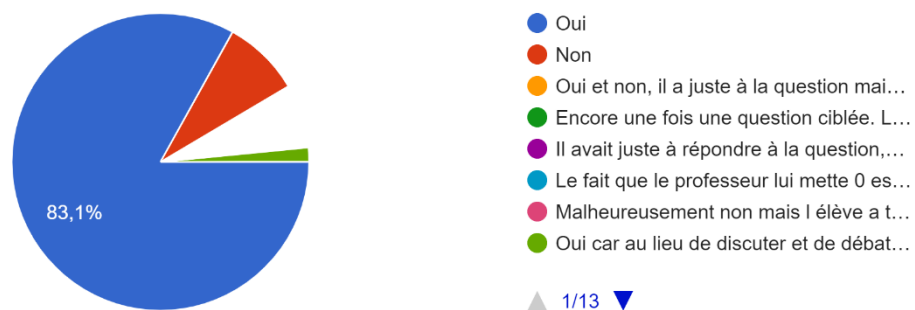
Peux-tu évoquer librement ton point de vue sur la religion dans le cadre scolaire sans crainte de moqueries, commentaires désobligeants ou exclusion ?

1412 réponses



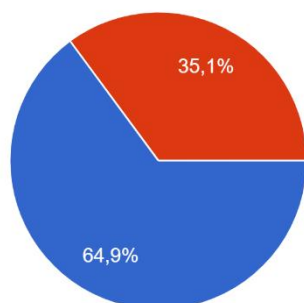
Lors d'un contrôle, une question est posée a des élèves: "La peine de mort est-t'elle interdite en France ?" Un élève répond ainsi: " En France, il n'y a ...ur lui met un 0 à la question. Cela te choque t-il ?

1412 réponses



T'es tu déjà engagé(e) pour une cause ?

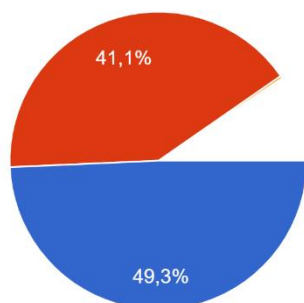
1 412 réponses



- Oui
- Non

Si oui, peux-tu en discuter librement à l'école ?

1 079 réponses



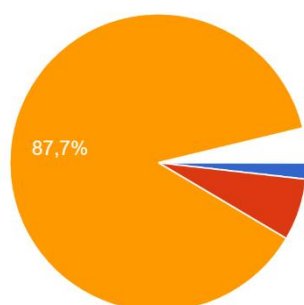
- Oui
- Non
- Ça dépend
- .
- pas toujours
- ça dépend
- Ça dépend avec qui
- Cela dépend

▲ 1/13 ▼

Relations enfant / Famille :

Tu vis avec:

1 412 réponses

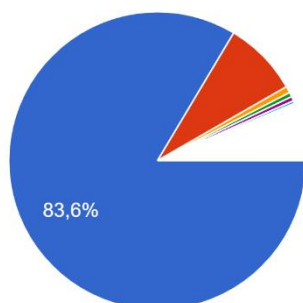


- Ton père
- Ta mère
- Ton père et ta mère
- E
- Alternement!
- En alternance.
- mon père et ma mère et mes frères et...
- mes parents et mes frères et sœurs

▲ 1/7 ▼

Te sens-tu écouté(e) par tes parents ?

1 412 réponses

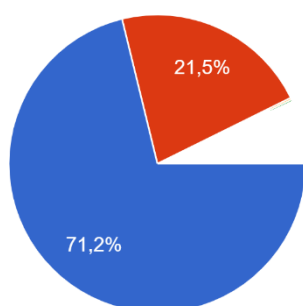


- Oui
- Non
- Pas toujours
- Ça dépend
- Pas toujours
- Ça dépend
- ça dépend
- Moyen

▲ 1/12 ▼

Peux-tu faire part à tes parents d'une difficulté rencontrée (agression sexuelle, addiction à la pornographie, problèmes à l'école comme le racket) ?

1 412 réponses

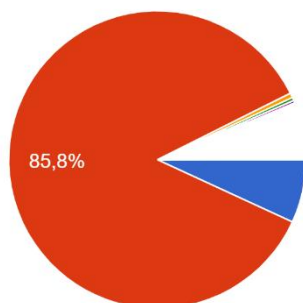


- Oui
- Non
- Ça dépend
- Ça dépend
- pas toujours
- ça dépend
- Avec difficultés
- Cela dépends... la plupart du temps j'...

▲ 1/13 ▼

Selon toi, l'intérêt de l'enfant est-il toujours pris en compte lors des divorces ?

1 412 réponses



- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Je ne sais pas
- Pas toujours
- Jamais
- je ne sais pas
- Ça dépend

▲ 1/11 ▼

En cas de divorce, le moindre mal pour les enfants est selon toi :

1 341 réponses



Bleu : « Que les parents changent, une semaine sur deux, de résidence pour rejoindre leurs enfants »

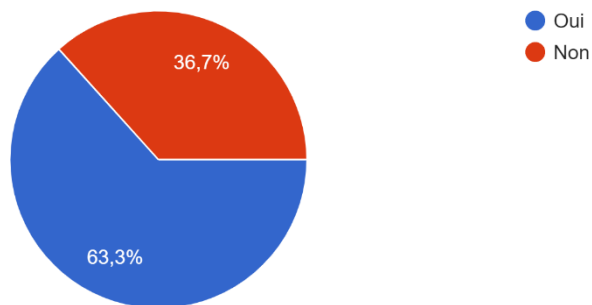
Rouge : « Que les enfants changent, une semaine sur deux, de résidence pour aller chez leurs parents »

Jaune : « Que les enfants vivent habituellement avec un des parents et voient l'autre régulièrement (WE, vacances...) »

Handicap :

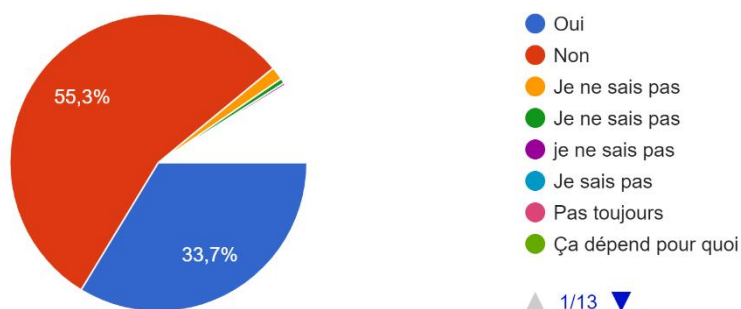
As-tu dans ton entourage ou dans ta classe une personne qui a un handicap moteur ou mental ?

1 412 réponses



Selon toi, est-ce que cette personne est suffisamment accompagnée par l'école et l'Etat ?

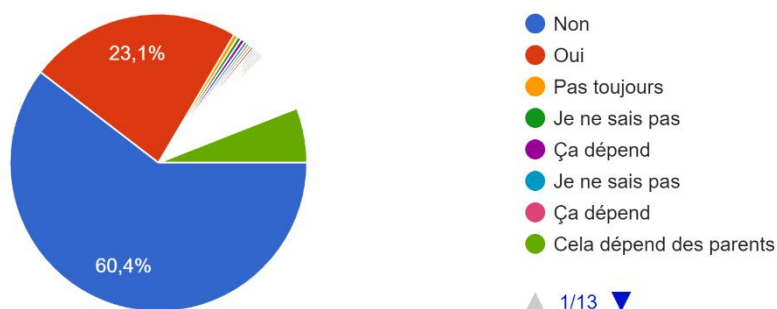
1 122 réponses



Penses-tu que la personne handicapée soit bien accueillie :

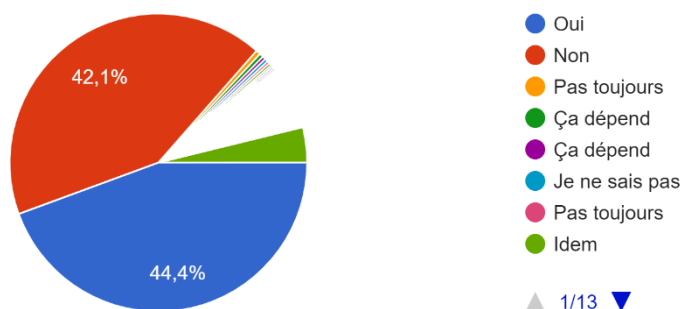
A l'annonce du handicap pendant la grossesse ?

1 412 réponses



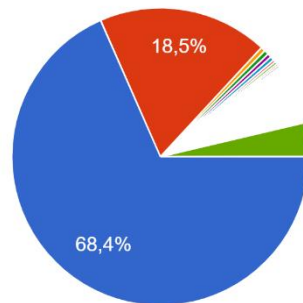
A la naissance ?

1 412 réponses



A l'école ?

1 412 réponses

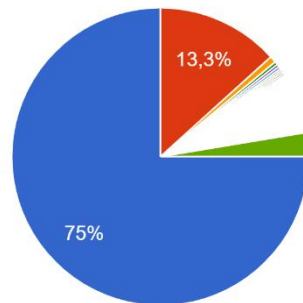


- Non
- Oui
- Pas toujours
- pas toujours
- Pas toujours
- Ça dépend
- Ça dépend
- Je ne sais pas

▲ 1/13 ▼

Dans le monde du travail ?

1 412 réponses

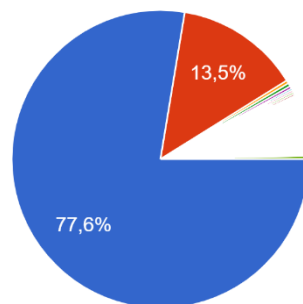


- Non
- Oui
- Je ne sais pas
- pas toujours
- je ne sais pas
- Pas toujours
- Ça dépend
- Ça depend

▲ 1/13 ▼

Dans la société en général ?

1 412 réponses



- Non
- Oui
- Je ne sais pas
- Pas toujours
- Ça dépend
- Moyen
- Ça dépend
- pas toujours

▲ 1/13 ▼

Violences à l'égard des enfants

Lorsque tu regardes un film à la télévision, fais-tu attention à la limite d'âge qui est inscrite en bas à droite de l'écran ?

1 412 réponses



Est-ce que, parfois, tu vois sans le vouloir des images, pubs, à connotation pornographique ?

1 412 réponses



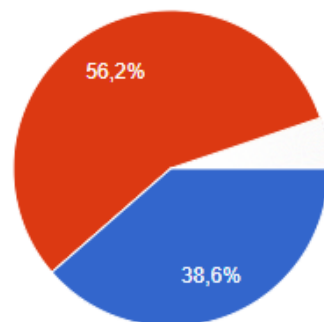
Par exemple : Est-ce que tu trouves qu'il y a eu trop de pubs pour le film "sex education", qui est un film interdit aux moins de 16 ans ?

1 412 réponses



T'es tu senti(e) mal à l'aise ou dérangé(e) lors de leçons et interventions (livres, pièces de théâtres, films, cours d'éducation affective et sexuelle...) programmées par ton établissement au cours de ton parcours scolaire ?

1 412 réponses

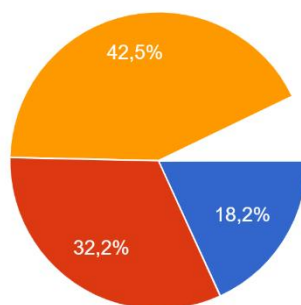


- Oui
- Non
- Un peu
- je ne sais pas
- Il n y a pas cela dans mon etablisse...
- Pas vraiment... mais je pense que ce...
- Je n'ai jamais eu ce genre de cours
- je l'ai pas fait .

▲ 1/10 ▼

Trouves-tu que ces cours, interventions, livres, films,... qui t'ont dérangé(e) sont réellement utiles ?

1 178 réponses

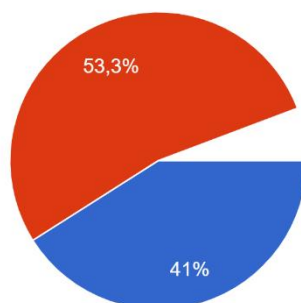


- Oui
- Un peu
- Pas du tout
- Pas vraiment
- Ça dépend, il faut évidemment appren...
- Cela depant. Ils peuvent parfois nous...
- Je pense que ce genre de choses s'e...
- Pas toujours

▲ 1/11 ▼

Dans le cadre de ces cours et interventions, t'es tu senti(e) libre d'exprimer ton désaccord ?

1 273 réponses



- Oui
- Non
- Un peu
- pas toujours
- Pas toujours
- pas toujours
- Parfois
- Pas toujours, surtout en ce qui concer...

▲ 1/9 ▼